RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE
31ème Rallye Régional AUTOCOURSE 2016
Samedi 9 et dimanche 10 avril 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dès l'obtention du visa du Comité du Centre
Clôture des engagements :	Lundi 28 mars 2016 (à minuit)
Parution du road-book:	Samedi 9 avril 2016 de 8 h 00 à 18 h 00 aux vérifications administratives
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 9 avril 2016 de 8 h 00 à 20 h 00
Vérification des documents :	Samedi 9 avril 2016 de 14 h 00 à 18 h 00 Éts Dutardre ZI BLÉRÉ
Vérification des voitures :	Samedi 9 avril 2016 de 14 h15 à 18 h 15 Éts Blanc-Foussy ZI BLÉRÉ
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 9 avril 2016 – 14 h 00 – ZI BLÉRÉ
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 9 avril 2016 – 16 h 00 ETS DUTARDRE ZI BLERE
Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ	Samedi 9 avril 2016 – 20 h 30 Affichage Entrée du parc fermé ZI BLÉRÉ

1ère ÉTAPE Dimanche 10 avril 2016

Départ de la 1ère voiture à 8 h 30	Parc Fermé Zone industrielle BLÉRÉ
Arrivée de la 1ère voiture à 16 h 11	Parc Fermé Zone industrielle BLÉRÉ
Vérification finale : Dimanche 10 avril	Garage du Château à Civray de Touraine
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
Remise des prix : Le 10 avril à 18 h 00	Entrée du Parc fermé zone industrielle BLÉRÉ

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité Organisateur Administratif et l'Ecurie AutoCourse en qualité Organisateur Technique organise les 9 et 10 avril 2016 le 31ème Rallye Régional AutoCourse.
Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional du Sport Automobile Centre et a reçu le permis d'organisation numéro **R 002** en date du **19 janvier 2016**.

Comité d'Organisation
Président : Mme Odile DELERUE
Trésorier : Mme Corinne LEMAÎTRE

Secrétariat du Rallye:

ÉCURIE AUTOCOURSE
9 rue des Anciens Combattants – 37310 CIGOGNÉ
Téléphone : 09 81 63 61 18 - Portable : 06 64 03 29 09
Mail : odile.delerue@bbox.fr

Permanence du Rallye :

Ecurie AUTOCOURSE	Samedi 9 avril 2016 de 8 h 00 à 19 h 00
(Ets DUTARDRE)	Dimanche 10 avril 2016 de 08 h00 à 18 h 00

Organisateur technique
ÉCURIE AUTOCOURSE représentée par Madame Odile DELERUE 9 rue des Anciens Combattants 37310 – CIGOGNÉ

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président du Collège :	M. Patrick BOULBEN	15.07	6562
Membres du Collège :	Mme Chantal RATAULT-BOULBEN	15.07	6530
	M. Gilles ROUX	15.04	1482
Directeur de Course :	M. Serge FAUVEL	15.07	2517
Directeur de Course Adjoint :	Mme Claudette MARANDEAU	15.07	6807
Directeur de course Adjoint :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
DC Adjoint responsable des classements	M. Guy BOUCHER	15.07	4297
Directeurs de Course Délégués aux épreuves :			
ES 1-3-5	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course adjoint	M Joël BOURCIER	15.04	6549
ES 2.4-6	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire sportif délégué à l'ES	M. Sophie GARDIA	15.04	54158
Chronométreurs :	Mme Colette DESMOULINS	11.01	48038
-	Mme Karine LAUNAY	15.04	53487
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	M. Cyril VALLÉE	15.07	123878
Médecin :	Docteur Paul LECOINTRE		
Médecin :	Docteur Cédric DE LA PORTE DES VAUX		
Commissaire Technique Responsable :	M. Patrick DESBAIT	15.03	9740
Commissaires Techniques :	M. JOUANNEAU Claude	12.01	58137
	M. BOISSAY Pascal	12.01	6464
	M. PALLU Bruno	12.01	130242
Responsable des commissaires de route	M. Mickaël MOLAC	15.07	197041
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Gilles CHABERNAUD	11.01	13554
	M. Narcisse GOUGEON	17.21	9709
Voiture Tricolore	M. Alain AUBERT	15.07	4287
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGOUIN	15.07	3352
Voiture 000	M. Yannick BONNIER	15.07	10367
Voiture 00	M. Mikaël RAGUENEAU	15.07	44935
Responsable presse :	Mme Odile DELERUE	15.07	4282

1.2P. *ÉLIGIBILITÉ*

Le 31ème RALLYE RÉGIONAL AUTOCOURSE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2016 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Centre - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche val de Loire

1.3P. *VÉRIFICATIONS*

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 9 avril 2016 de 14 h 00 à 18 h 00.
Ets DUTARDRE Zone Industrielle BLÉRÉ 37150

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 9 avril 2016 de 14 h 15 à 18 h 15.
Zone Industrielle BLÉRÉ 37150

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Château à CIVRAY de TOURAINE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. *DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS*

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31ème RALLYE RÉGIONAL AUTOCOURSE devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 28 mars 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

Philippe COURTIN
27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINE
Portable : 06.30.49.00.64 - email : ctphil@orange.fr

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.3P. *ORDRE DE DÉPART*

3.3.1. 1ère étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)
2ème section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 pour les ES 3-4-5-6

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance zone industrielle de BLÉRÉ (37)

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au Règlement standard FFSA

4.6 Identification des voitures

Conforme à la réglementation rallye.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2016.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 31ème RALLYE RÉGIONAL AUTOCOURSE représente un parcours de 101,100 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,600 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5	Zone Industrielle Bléré	5,7 km	3 fois
ES 2-4-6	La Croix en Touraine – Civray	6,5 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.
Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 9 avril 2016 de 8 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GÉNÉRAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ

ARTICLE 10P. PRIX

1 - **Prix en espèces** (ces prix sont cumulables), 9680 € distribuables.
40 coupes minimum seront distribuées

La répartition se fera de la façon suivante :

	SCRATCH	GROUPE		CLASSE					
		1 à 3	+ de 3	1 et 2	3 et 4	5 à 7	8 à 11	12 à 15	+ de 15
1er	260 €	70 €	100 €	210 €	280 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2eme	200 €		70 €			180 €	180 €	180 €	180 €
3eme	160 €						120 €	120 €	120 €
4eme	120 €							90 €	90 €
5eme	90 €								70 €
Classement féminin : 130 €									

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

A7 et A7K – A6 et A6K – A5 et A5K – R1 A et B – R2 B et C – R3 C, T et D – R4 et R5

Le groupe N2 Série ne sera récompensé qu'à la classe.

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

4 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 10 avril 2016
Devant le parc fermé Zone Industrielle BLÉRÉ 30 mn après la publication des résultats.

Les concurrents récompensés qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.
Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.
Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.